

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 04 74 03 64 48
Mairie ouverte au public :
Lundi et vendredi : 14h à 17h
Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h à 12h
E.mail : mairie@poulelesecharmeaux.fr

SÉANCE DU 22 MARS 2024

N° 2024-004

OBJET :

**COR
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
L'ACHAT DE
PANNEAUX ET OUTILS
DE SIGNALISATION
VERTICALE**

Date de convocation : 12 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste.

Absent excusé : DOMINGUEZ Nicolas (pouvoir donné à Aymeric CHAMPALE)

Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 concernant la constitution des groupements de commandes ;

Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et de certaines de ses communes membres de constituer un groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale ;

Considérant qu'il est envisagé de passer un contrat sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du marché ;

Considérant que chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne ;

Considérant que les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'achat de panneaux et outils de signalisation verticale avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et certaines communes membres de cette intercommunalité ;

- **D'ADHERER** au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée et toutes les pièces qui s'y rapportent ;

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'exécution de la convention de groupement de commandes ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Isabelle GRAS,
Secrétaire de séance



Le Maire,
Aymeric CHAMPALE

